|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/5/2 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 1er décembre 2016Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Cinquième session

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014-2018

Mise en œuvre du programme de travail initial
de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

 Rapport du Secrétaire exécutif

 Introduction

1. À sa deuxième session, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme ») a adopté la décision IPBES-2/5, par laquelle elle a approuvé un programme de travail ambitieux comportant une liste séquentielle de produits à livrer pour la période 2014-2018. Ce programme de travail a été approuvé, étant entendu que les activités sur les produits seraient engagées sur décision correspondante de la Plénière, conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme (décision IPBES-3/3, annexe I). Dans sa décision IPBES-2/5, la Plénière a également lancé les activités et en a donné les orientations pour la totalité des produits inscrits au programme de travail, à l’exception du produit 4 e) (examen de l’efficacité de la Plateforme) avec l’intention de revenir sur la question à sa troisième session.
2. À ses troisième et quatrième sessions, la Plénière a adopté les décisions IPBES-3/1 et
IPBES-4/1, dans lesquelles elle a donné des orientations supplémentaires concernant la réalisation de tous les produits inscrits au programme de travail. Dans la décision IPBES-4/1, la Plénière a approuvé le lancement d’une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques à réaliser entre 2016 et la mi-2019, ce qui signifie que certaines activités du programme de travail initial continueront à être menées après 2018, à savoir également durant le premier semestre 2019.
3. Le présent rapport a été établi par le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire, pour faciliter l’examen par la Plénière des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail. Comme base de cet examen, la présente note fournit des informations sur les points suivants :
	1. Les progrès accomplis en 2016 dans la réalisation des produits inscrits au programme de travail de la période 2014-2018 qui a été mise en route par les décisions IPBES-2/5, IPBES-3/1 et
	IPBES-4/1;
	2. Les nouveaux enseignements tirés par le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le secrétariat tout au long de l’année 2016, troisième année de mise en œuvre du programme de travail, en s’appuyant sur les enseignements des années précédentes.

 **I. Progrès accomplis dans l’application des décisions IPBES-2/5, IPBES-3/1 et IPBES-4/1 relatives au programme de travail initial**

1. En 2016, un groupe d’auteurs d’évaluations (évaluation mondiale), un groupe de cadrage (utilisation durable de la biodiversité) et deux groupes d’experts de taille restreinte (valeurs et scénarios) ont été constitués, et deux groupes d’auteurs d’évaluations (pollinisation et scénarios) et un groupe d’experts de plus grande taille (valeurs) ont été dissous.Cinq groupes d’auteurs d’évaluations (évaluations régionales, évaluation de la dégradation et de la restauration des terres) constitués en 2015, trois équipes spéciales (dans les domaines du renforcement des capacités, des connaissances et données, et des savoirs autochtones et locaux) et deux groupes d’experts (qui se consacrent à l’appui à l’élaboration des politiques et au guide pour la réalisation et l’intégration des évaluations), tous créés en 2014, ont poursuivi leurs activités en 2016. Au total, ce sont environ 900 experts qui ont participé à la Plateforme, portant la participation totale depuis le début de la mise en œuvre du programme de travail initial à 1 300 experts. En tout, 22 réunions se sont tenues durant la même période[[2]](#footnote-2). Quatre groupes d’appui technique ont été établis grâce aux contributions en nature des gouvernements et des organisations, et deux groupes d’appui technique ont achevé leurs travaux, ce qui porte l’effectif des groupes d’appui technique à 12. D’autres informations sur les arrangements institutionnels figurent dans le document IPBES/5/INF/17.
2. Les paragraphes ci-après présentent des informations sur les progrès réalisés dans le cadre de chacun des objectifs du programme de travail initial de la Plateforme.

**Objectif 1**

 **Renforcer les capacités et les connaissances de l’interface science-politique pour que la Plateforme puisse s’acquitter de ses principales fonctions**

1. En 2014, trois équipes spéciales secondées par des groupes d’appui technique ont été constituées pour toute la durée du programme de travail initial. En 2016, des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :
	1. L’équipe spéciale sur le renforcement des capacités (produits 1 a) et b)) s’est efforcée de répondre aux besoins prioritaires dans ce domaine, recensés dans la décision IPBES-4/1, notamment en pilotant le projet de programme de bourses, d’échanges et de formation, comme demandé dans cette décision. Le pilotage du programme de bourses, lancé en 2015, a été étendu à l’évaluation mondiale, permettant de sélectionner 16 boursiers sur 182 candidats. À présent, ce sont 49 boursiers venant de 37 pays qui bénéficient de ce programme et de ses perspectives en matière de formation et de mentorat. Dans le contexte de la composante du programme relative à la formation, une série de webinaires a été organisée, auxquels ont participé des experts de la Plateforme. Durant ces conférences en ligne, des présentations ont été faites sur le processus d’évaluation, le cadre conceptuel, le rapport relatif à la pollinisation et le guide préliminaire relatif à la conceptualisation des diverses valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les êtres humains. L’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a aidé le Bureau et le secrétariat à organiser le deuxième forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme, avec la participation de représentants des donateurs habituels et de nouvelles sources potentielles de financement. Un compte rendu du forum est présenté dans le document IPBES/5/3, comme demandé dans la décision IPBES-4/1. Un recentrage progressif s’est opéré au niveau de la mise en adéquation (dispositif visant à faire le rapprochement entre ceux qui ont des besoins en matière de renforcement des capacités et ceux qui sont en mesure d’aider à combler ces besoins). En effet, les efforts qui consistaient au départ à élaborer un prototype de dispositif de mise en adéquation en ligne ont peu à peu laissé la place à un déploiement progressif des fonctions de mise en adéquation par l’intermédiaire de structures d’assistance par Internet sur le site Web de la Plateforme. Ce léger recentrage s’est opéré compte tenu de l’expérience acquise à ce jour et des observations faites par les utilisateurs, y compris par les participants aux premier et deuxième forums sur le renforcement des capacités. En réponse à la demande de la Plénière qui souhaitait renforcer l’établissement des besoins prioritaires, la programmation, la mise en adéquation et les partenariats, l’équipe spéciale a élaboré un plan continu relatif au renforcement des capacités. Ce plan a été mis en place en utilisant les enseignements tirés du pilotage du projet de programme de bourses, d’échanges et de formation ainsi qu’en se servant des efforts investis dans l’élaboration d’un prototype de dispositif de mise en adéquation. Des recommandations en vue de nouvelles initiatives figurent dans le document IPBES/5/3, étayées par des informations supplémentaires telles que celles figurant dans le rapport sur les travaux du deuxième forum sur le renforcement des capacités (voir le document IPBES/5/INF/3);
	2. L’équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux (produits 1 c)) a poursuivi le pilotage des ateliers de dialogue visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux en assurant l’organisation d’ateliers pour les évaluations régionales des régions Asie-Pacifique et Amériques. Elle a également réalisé une évaluation de cette expérience, notamment pour examiner les meilleurs moyens de prendre en compte les savoirs autochtones et locaux dans l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Cette évaluation a contribué à l’élaboration d’une approche pour tirer parti des savoirs autochtones et locaux dans la Plateforme, qui est présentée dans le document IPBES/5/4. Des informations supplémentaires figurent dans le document IPBES/5/INF/4, pour examen par la Plénière. L’approche en question comprend la poursuite de la mise à jour du fichier d’experts et le mécanisme participatif pour le travail avec les divers systèmes de savoirs autochtones et locaux demandé dans la décision IPBES-2/5;
	3. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données (produits 1 d) et 4 b)) a continué de prodiguer des conseils au sujet des évaluations en cours, conformément à son plan de gestion des données et des informations pour 2016. Parmi les principaux progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre, on compte les orientations sur une série d’indicateurs essentiels ainsi que l’appui aux experts dans le cadre des évaluations de la Plateforme; la mise en place d’une infrastructure utilisant Internet et proposant des ressources aux experts qui réalisent ces évaluations; ainsi que l’élaboration d’un processus permettant de recenser les lacunes en matière de connaissances et de faciliter la production de nouvelles connaissances. Le plan de travail de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données pour toute la durée du programme de travail initial est présenté dans le document IPBES/5/5, aux fins d’adoption par la Plénière. Un rapport d’activité complet figure dans le document IPBES/5/INF/5.

 Objectif 2

 Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial

1. Des progrès au titre de l’objectif 2 ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :
	1. Version révisée du guide pour la réalisation des évaluations par le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau et avec le soutien d’un groupe d’experts doté d’un mandat précis à durée déterminée (produit 2 a)). Ce guide révisé a été élaboré en consultation avec les groupes d’experts sur l’évaluation et est consultable sur le site Web de la Plateforme sous forme d’une série de modules. En 2016, ce guide a servi de base d’informations pour les première et deuxième réunions d’auteurs relatives aux six évaluations en cours. Il s’agit d’un document évolutif auquel de nouveaux modules seront rajoutés (IPBES/5/INF/6);
	2. Versions préliminaires des quatre évaluations régionales et sous-régionales, élaborées par les groupes d’auteurs d’évaluations et publiés en ligne pour examen externe critique par les pairs au milieu de l’année 2016 (produit 2 b)); et tenue d’une deuxième réunion commune des auteurs de ces quatre évaluations ainsi que de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres. Outre la deuxième réunion commune des auteurs, deux réunions autofinancées ont été organisées dans le cadre de l’évaluation pour l’Europe et l’Asie centrale, dont une deuxième réunion plénière des auteurs, à laquelle tous les auteurs principaux ont été invités à Zadar (Croatie) en septembre 2016, ainsi qu’un atelier de rédaction du résumé de cette évaluation à l’intention des décideurs, à Berne en janvier 2017. Deux ateliers de renforcement des capacités consacrés à la rédaction des chapitres relatifs aux évaluations respectives se tiendront en Afrique du Sud pour l’évaluation de la région Afrique et en Turquie pour les régions d’Europe orientale, d’Europe centrale et d’Asie centrale dans le cadre de l’évaluation pour l’Europe et l’Asie centrale. Ces deux ateliers se tiendront tous deux au début de l’année 2017, grâce à un financement réservé au renforcement des capacités provenant du Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme. Un rapport d’activité sur les évaluations régionales figure dans le document IPBES/5/INF/7;
	3. Sélection d’un groupe d’experts pour l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, qui devrait être bouclée d’ici à mai 2019 (produit 2 c)); convocation de sa première réunion d’auteurs et mise en place de son groupe d’appui technique au secrétariat de la Plateforme à Bonn, avec l’appui de l’Allemagne, des États-Unis d’Amérique et des Pays-Bas. Un rapport d’activité à ce sujet figure dans le document IPBES/5/INF/8.

**Objectif 3**

 **Renforcer l’interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques s’agissant des questions thématiques et méthodologiques**

1. Des progrès au titre de l’objectif 3 ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :
	1. Versions révisées des chapitres du rapport relatif à l’évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire (produit 3 a)), reprenant les modifications que la Plénière a apportées lors de sa quatrième session au résumé à l’intention des décideurs (IPBES/4/INF/1/Rev.1); achèvement de la mise en page et de l’impression du rapport d’évaluation complet et du résumé à l’intention des décideurs; et poursuite des activités de diffusion de cette évaluation, tel que mentionné dans le document IPBES/5/INF/1;
	2. Première version préliminaire de l’évaluation de la dégradation et de la restauration des terres (produit 3 b) i)), élaborée par le groupe d’auteurs d’évaluations et publié en ligne pour examen externe critique par les pairs au milieu de l’année 2016, et convocation d’une deuxième réunion commune des auteurs de cette évaluation et des quatre évaluations régionales. Un rapport d’activité à ce sujet figure dans le document IPBES/5/INF/9;
	3. Rapport de cadrage révisé d’une évaluation thématique de l’utilisation durable de la biodiversité (produit 3 b) iii)), élaboré par un groupe d’experts pour le cadrage et associé à un atelier de cadrage auquel les experts participent en personne ainsi qu’à un examen par les gouvernements et les parties prenantes ouvert à tous. Ce rapport sera présenté à la Plénière, pour approbation, dans le document IPBES/5/7. Des informations sur le processus de cadrage sont présentées dans le document IPBES/5/INF/11;
	4. Version révisée des chapitres relatifs au rapport d’évaluation méthodologique des scénarios et des modèles en matière de biodiversité et de services écosystémiques (produit 3 c)), reprenant les modifications que la Plénière a apportées lors de sa quatrième session au résumé à l’intention des décideurs (IPBES/4/INF/3/Rev.1); achèvement de la mise en page et de l’impression du rapport d’évaluation complet et du résumé à l’intention des décideurs; poursuite des activités de diffusion de cette évaluation; sélection du groupe d’experts par le Groupe d’experts multidisciplinaire afin d’apporter un appui aux activités relatives aux scénarios et aux modèles dans le cadre des évaluations en cours et de continuer de promouvoir la conception de scénarios et de modèles, tel que décrit dans l’annexe V de la décision IPBES-4/1; et poursuite du fonctionnement du groupe d’appui technique au sein de l’Agence néerlandaise d’évaluation environnementale (PBL) grâce à un appui en nature fourni par les Pays-Bas. Un rapport d’activité à ce sujet figure dans le document IPBES/5/INF/2;
	5. Sélection par le Groupe d’experts multidisciplinaire d’un groupe d’experts à durée déterminée sur les valeurs (produit 3 d)); appui à l’analyse des valeurs dans les évaluations en cours et les autres produits de la Plateforme, notamment ceux qui sont associés aux savoirs autochtones et locaux ainsi qu’aux scénarios et aux modèles; lancement de l’élaboration du guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs en tant que ressource en ligne; et constitution d’un groupe d’appui technique au sein de l’Institut de recherche sur les écosystèmes et la durabilité de l’Université nationale autonome du Mexique, grâce à un appui en nature fourni par la Commission nationale sur la connaissance et l’utilisation de la biodiversité et à l’Agence allemande de coopération internationale. Le lancement de l’évaluation méthodologique des valeurs, sur la base du rapport de cadrage des valeurs approuvé par la Plénière à sa quatrième session, sera examiné par la Plénière à sa cinquième session (IPBES/5/6 et IPBES/5/INF/12). Un rapport d’activité à ce sujet figure dans le document IPBES/5/INF/13.

 **Objectif 4**

 **Faire connaître et évaluer les activités de la Plateforme, ses produits et ses conclusions**

1. Des progrès au titre de l’objectif 4 ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :
	1. Mise à jour et révision du catalogue des évaluations et intégration dans la nouvelle architecture web du catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques (produit 4 a)), comme indiqué dans le document IPBES/5/INF/14;
	2. Poursuite de l’élaboration du catalogue en ligne d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques (produit 4 c)) par le groupe d’experts sur les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et élaboration d’un prototype qui sera mis à la disposition des gouvernements et des parties prenantes afin de le tester et de l’examiner avant la cinquième session de la Plénière, et poursuite de la conception de formules de gouvernance pour le catalogue (IPBES/5/8); poursuite de l’élaboration d’orientations en matière d’intégration des outils et des méthodes d’appui à l’élaboration des politiques dans tous les produits concernés, notamment dans les évaluations de la Plateforme; et mise en place d’un groupe d’appui technique au sein du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l’environnement grâce à un appui en nature fourni par le Centre. Un rapport d’activité à ce sujet figure dans le document IPBES/5/INF/14;
	3. Activités dans le contexte de la stratégie de communication et de sensibilisation et collaboration avec des réseaux à composition non limitée de parties prenantes au sujet de la mise en œuvre de la stratégie d’association des parties prenantes, conformément à la décision IPBES-4/4 (produit 4 d)) (IPBES/5/9, IPBES/5/INF/15, IPBES/5/INF/16); mise en place d’arrangements institutionnels pour rendre opérationnel l’appui technique à plusieurs produits; élaboration de projets de mémorandums de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, conformément à la décision IPBES-4/4; et prise de mesures visant à conclure d’autres partenariats stratégiques, pour examen par la Plénière (IPBES/5/9 et IPBES/5/INF/17);
	4. Poursuite du peaufinage de la portée et du cadre de référence de l’examen final de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme (produit 4 e)) par le Groupe d’experts multidisciplinaire, en consultation avec le Bureau, en intégrant les éléments internes et externes de l’examen et en tenant compte des contributions des gouvernements et des parties prenantes, pour examen par la Plénière à sa cinquième session (IPBES/5/11).

 **II. Enseignements tirés et difficultés rencontrées durant la troisième année de mise en œuvre**

1. Les enseignements tirés de la réalisation des produits et les difficultés rencontrées concernent plus particulièrement les points suivants :
	1. *Participation des gouvernements.* La Plénière a demandé au secrétariat de recueillir l’avis des gouvernements à plusieurs occasions. Cependant, de manière générale, peu de contributions ont été reçues. Par exemple, seulement huit gouvernements ont envoyé des commentaires écrits sur les résumés à l’intention des décideurs relatifs à l’évaluation de la pollinisation et seulement cinq pour l’évaluation des scénarios et des modèles. Par ailleurs, seuls deux gouvernements, l’un en son nom propre et l’autre au nom de l’Union européenne et de ses États membres, ont envoyé des commentaires dans le cadre d’un appel à contributions pour recueillir les avis sur le cadre de référence de l’examen final de la Plateforme. Le Bureau souhaite rappeler l’importance de la participation des gouvernements à la Plateforme entre les sessions de la Plénière. En effet, il s’agit d’une condition préalable à la mise en place d’une interface scientifique et politique dynamique. Par conséquent, la Plénière exhorte les gouvernements de répondre à ses appels à commentaires sur les évaluations et sur les autres documents et processus importants;
	2. *Combler les lacunes en matière de compétences.* Les nominations reçues en 2016 pour les experts devant assurer la mise au point de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques présentent les mêmes lacunes que celles mentionnées dans le rapport du Secrétaire exécutif de 2015 sur la mise en œuvre du programme de travail initial (IPBES/4/2). Par conséquent, il a fallu demander aux gouvernements et aux parties prenantes de procéder à des nominations supplémentaires. Pour cela, la procédure prévue pour combler les lacunes en matière de compétence, adoptée par la Plénière à sa quatrième session, a été utilisée pour 53 experts sur un total de 119, afin de garantir une représentation géographique équitable ainsi qu’un équilibre entre les disciplines et entre les sexes[[3]](#footnote-3). Cette procédure a plus particulièrement été employée pour le choix des experts des régions de l’Afrique, de l’Asie-Pacifique et de l’Europe orientale, des experts en sciences marines et en sciences sociales (anthropologie et économie), des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des experts dans ce domaine, et des spécialistes des politiques publiques. Le Bureau prie instamment les gouvernements et les parties prenantes de corriger les déséquilibres mentionnés
	ci-dessus lors de futures nominations;
	3. *Soutien aux experts des pays développés*. Les experts des pays développés ont continué à émettre des réserves en 2016 quant à leur nomination pour participer aux travaux de la Plateforme, aucune prise en charge de leurs frais de voyage n’étant prévue, en particulier pour les experts des pays d’Amérique du Nord, d’Europe méridionale et d’Europe centrale qui n’ont pas droit à un appui du Fonds d’affectation spéciale de la Plateforme. Le Bureau tient à attirer l’attention de la Plénière sur cette situation critique et l’invite à encourager les membres qui sont des pays développés à prendre en charge les frais de voyage de leurs experts; elle invite également toutes les institutions à apporter un soutien aux experts qui prennent part aux travaux de la Plateforme;
	4. *Soutien aux membres du Groupe d’experts multidisciplinaire ressortissants de pays développés*. Plusieurs membres du Groupe d’experts ressortissants de pays développés n’ont pas pu participer aux deux réunions annuelles du Groupe, faute d’appui financier. Le Bureau, soutenu par le Groupe d’experts, engage vivement les gouvernements des pays développés à présenter des candidats auxquels ils peuvent fournir l’appui financier nécessaire ou qui peuvent s’autofinancer. À défaut, le Bureau prie la Plénière d’envisager de fournir un appui aux membres du Groupe d’experts ressortissants de pays développés.

 III. Point sur la situation concernant le recrutement de personnel pour le secrétariat en 2016

1. Le recrutement de personnel pour le secrétariat à Bonn s’est poursuivi entre janvier et août 2016. Depuis août 2016, l’équipe est au complet, les 12 postes ayant été pourvus, comme en témoigne le tableau ci-après. Sept fonctionnaires ont été recrutés en 2016, dont trois remplacements suite à des départs. Le secrétariat a fonctionné avec une capacité réduite durant le premier trimestre 2016.
2. Le Bureau recommande de recruter un consultant à mi-temps à un poste de classe G-6, pour aider l’Administrateur de programme adjoint spécialiste de la gestion des connaissances (P-2) et le seconder dans l’accomplissement du volume grandissant de tâches associées à la poursuite de l’élaboration et de la maintenance du système de gestion des données, qui est à la base d’une mise en œuvre efficace du programme de travail.

Personnel du secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en 2016

| *Poste* | *Calendrier* |
| --- | --- |
| Chef du secrétariat (D-1) | En poste depuis février 2014 |
| Administrateur de programme (P-4)a | En poste depuis mars 2015 |
| Spécialiste des communications (P-4) | En poste depuis juillet 2016 |
| Administrateur de programme (P-3) | En poste depuis avril 2015 |
| Fonctionnaire d’administration (P-3) | En poste depuis janvier 2016 |
| Administrateur de programme adjoint spécialiste de la gestion des connaissances (P-2) | En poste depuis mai 2016 |
| Administrateur de programme adjoint (P-2)b | En poste depuis février 2016 |
| Personnel d’appui administratif (G-6)Personnel d’appui administratif (G-6)b | En poste depuis mai 2016En poste depuis août 2016 |
| Personnel d’appui administratif (G-5) | En poste depuis juillet 2016 |
| Personnel d’appui administratif (G-5)Personnel d’appui administratif (G-5)b | En poste depuis juillet 2013En poste depuis août 2015 |

a Poste fourni sous forme de contribution en nature par le PNUE.

b Poste approuvé par la Plénière à sa troisième session.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/5/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les septième et huitième réunions du Groupe d’expert multidisciplinaire et du Bureau ont été comptabilisées, mais pas les quatrième et cinquième sessions de la Plénière. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le nombre total des experts choisis parmi les candidatures présentées en réponse aux appels à contribuer aux travaux de la Plateforme qui ont été lancés en 2014, 2015 et 2016 s’élève à 1302, se répartissant comme suit : États d’Afrique, 16 %; États d’Asie-Pacifique, 20 %; États d’Amérique latine et des Caraïbes, 17 %; États d’Europe orientale, 10 %; États d’Europe occidentale et autres États, 36 %. S’agissant de l’équilibre entre les sexes, 22 % des candidats nommés par les gouvernements étaient des femmes. [↑](#footnote-ref-3)